



Association de soutien du



Paris, le 10 Septembre 2019

**Rapport Moral de l'Association de soutien du Pacte civique (A.S.P.C.)
Exercice de l'Année 2018**

ASPC
250 Bis Boulevard Saint Germain 75007 PARIS
Tél. : 01 44070006 – mail : contact@pacte-civique.org
[N° SIRET : 791 323 421 000 10](https://siret.fr/79132342100010)

Il est tout d'abord rappelé à nouveau que le Pacte civique est un collectif ouvert, qui ne dispose pas en tant que tel de la personnalité juridique. Il fait donc partie de ce mouvement général d'expérimentation démocratique qui s'efforce de renouveler les modes de gouvernance et d'action de la société sur elle-même.

Depuis janvier 2018, une **nouvelle gouvernance** a été mise en place pour la phase 3 du Pacte civique. Le collectif est animé par une Coordination générale (CG) d'une vingtaine de personnes (voir sur notre site www.pacte-civique.org, rubrique « qui sommes-nous »), elle-même animée par deux coordinateurs. Cette Coordination est désormais élue par les membres actifs réunis en Assemblée générale. Celle-ci s'est réunie à Lyon les 2 et 3 mars 2019 et a donc élu pour deux ans une CG, qui se réunit tous les mois pour définir les grandes orientations du Pacte civique. Elle a désigné en son sein une Equipe d'Animation (EA) qui se retrouve toutes les semaines, et prépare et exécute ses décisions. C'est cette équipe d'animation qui envoie régulièrement aux adhérents et sympathisants les flash infos qui prennent position plusieurs fois par mois sur des sujets d'actualité, le Bulletin trimestriel qui rend compte de l'activité du Pacte civique et le Journal, également trimestriel, qui aborde davantage les questions de fond et est plutôt destiné à l'extérieur.

Association de soutien du Pacte civique

250 Bis, Boulevard Saint Germain – 75007 Paris

Tél. : 01 44 07 00 06 - contact@pacte-civique.org - <http://www.pacte-civique.org>

Cette activité s'appuie sur des moyens humains, financiers et immobiliers qui, bien que malheureusement trop restreints, sont essentiels pour la bonne marche du collectif. **Ces moyens sont gérés par une structure juridique classique, à savoir une association, l'Association de soutien du Pacte civique, ASPC, qui prend en la matière les décisions nécessaires.**

Le rapport qui suit porte non pas sur les orientations du Pacte civique ou ses prises de position civiques ou politiques, mais sur la mise en œuvre de ses moyens au service de son activité.

1. Il est apparu tout d'abord que la nouvelle gouvernance impliquait une révision des statuts de l'ASPC

L'Assemblée générale de l'ASPC ouverte à tous les cotisants et, par extension, à tous les donateurs, fait désormais manifestement double emploi avec la nouvelle Assemblée générale des membres actifs, qui comprend automatiquement les cotisants et donateurs, sans toutefois s'y limiter. Elle traite en outre des orientations générales du Pacte civique alors que l'ASPC n'est qu'une pure et simple association de moyens qui met en œuvre les objectifs fixés par la CG.

La révision des statuts qui sera proposée à l'AG de l'ASPC de 2019 propose donc de fermer à l'avenir cette AG et de limiter ses membres aux représentants des 4 associations fondatrices, à 6 personnes élues par l'Assemblée annuelle des membres actifs du collectif Pacte civique, ainsi qu'aux personnes physiques ou morales qui en font expressément la demande au Conseil d'administration et sont agréées par lui. Il s'agit dans ce dernier cas de ne pas décourager les bonnes volontés et de rester ouvert aux volontaires.

En outre, un exposé des motifs plus complet a été rédigé afin de remplir les conditions ouvrant droit à l'agrément Jeunesse et Sports, important pour la collecte de fonds.

2. L'activité du Pacte civique en 2018

Un bilan de notre activité a été présenté à l'Assemblée des 23 mars et peut être consulté sur notre site (rubrique « qui sommes-nous»). Elle s'est déployée principalement autour de trois pôles :

a) Mise en place de la nouvelle gouvernance et préparation de la première assemblée annuelle des membres actifs

Un travail important a été réalisé en interne pour finaliser cette nouvelle gouvernance. Une « opération vérité » a été effectuée pour distinguer les membres actifs qui contribuent effectivement, sous diverses formes, notamment financière, à notre démarche et souhaitent constituer ensemble une « communauté d'influence » réunie en Assemblée (environ 300), et les sympathisants qui veulent simplement être informés de nos actions et prises de position (environ 3000).

De même, ont été proposées à l'assemblée annuelle des membres actifs des Orientations pour deux ans, assorties d'une relance de la communication qui a toujours été notre point faible (également sur la rubrique « Qui sommes-nous » de notre site). Un nouveau site internet accessible aux mobiles (www.pactecivique.wordpress.com) a été mis en place qui doit peu à peu devenir le site moteur du Pacte civique, l'ancien devenant un site d'archives soigneusement relié au précédent

b) La poursuite des actions déjà engagées pour incarner et appliquer dans l'actualité les valeurs et les engagements du Pacte civique :

-Envoi du flash infos, destinés aux membres actifs et sympathisants, sur de nombreux sujets d'actualité nous concernant d'une manière ou d'une autre;

-Finalisation, puis la publication du 5^{ème} rapport de l'Observatoire citoyen de la qualité démocratique (OCQD), publié en avril 2018: « Restaurer la confiance, un enjeu démocratique »; puis la rédaction et la publication (en mars 2019) du 6^{ème} rapport de cet Observatoire : « De la crise sociale et environnementale...au Pacte civique » (135 pages ronéotypé couleurs);

-Action de suivi par l'Atelier emploi des préconisations émises à l'occasion du travail effectué sur « Le virage numérique de Pôle emploi, risques d'exclusion, opportunité d'inclusion ». Et préparation d'une nouvelle action autour du thème de l'employeurabilité, symétrique pour les dirigeants de l'exigence d'employabilité pour les chercheurs d'emploi ; le Pacte civique participe activement à l'expérimentation « Territoires zéros chômeurs de longue durée » et milite pour une deuxième loi d'expérimentation permettant de poursuivre et d'élargir l'expérience.

-Evolution des travaux de l'Atelier fraternité, soucieux de faire partager par d'autres partenaires son souci d'ouvrir un grand chantier sur ce « parent pauvre de la devise républicaine », ce qui a conduit à sa participation comme membre fondateur au Labo de la fraternité, qui a publié le 16 mai 2018 un premier « Baromètre de la fraternité », démarche a été renouvelée le 16 mai 2019.

-Poursuite des travaux de l'Atelier Europe, en vue notamment de préparer les élections de 2019 par un débat sérieux sur les conditions d'une Europe citoyenne : participation aux « consultations européennes » ; puis, sur la suggestion et avec l'aide de Jérôme Vignon confection avec des parlementaires européens de vidéos mettant en valeur dans six domaines le travail méconnu du Parlement européen. Co-organisation avec La vie nouvelle et les Amis de Témoignage chrétien les 16 et 17 mars 2019 du colloque « Urgence europe, votons ».

- Soutien logistique aux collectifs locaux, ceux de Grenoble, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, et Toulon étant particulièrement actifs ; et aide à la mise en place d'un nouveau collectif à Toulouse, à l'initiative de Georges Dhers

-Organisation des trois conférences d'actualité au Forum 104, consacrées respectivement à « l'éthique du débat », autour du livre de Jean-Claude Devèze sur ce sujet », aux rapports entre « Démocratie et numérique » et à la « sobriété alimentaire

et énergétique ».

A signaler aussi deux initiatives nouvelles :

- a) Le lancement d'un atelier Sobriété, animé par Elizabeth Javelaud
- b) La participation du Pacte civique en tant que membre fondateur de la Maison des lanceurs d'alerte, au CA de laquelle il est représenté par Bénédicte Fumey.

A noter également, la participation active du Pacte civique à l'élaboration et à la diffusion du Pacte du pouvoir de vivre et à ses 66 propositions, lancé en mars par 19 organisations, dont la CFDT et la Fondation Nicolas Hulot.

c) La recherche d'une consolidation des ressources financières du Pacte civique

Il est apparu que le financement sur projets, qui avait été particulièrement bénéfique en 2017, n'était pas suffisant pour faire face à nos besoins compte tenu de la difficulté à lever un niveau suffisant de cotisations. Il est donc apparu :

- Que nous devons faire un effort particulier en direction des personnes physiques qui nous soutiennent
- Que nous demanderions à des Fondations de nous faire bénéficier de cotisations de principe, hors projet particulier
- Que nous devons trouver un partenaire qui s'engage sur 3 ans pour nous assurer un financement de base de l'ordre de 50 000 euros, pour faire fonctionner notre dispositif avec un minimum de support logistique et communicationnel nous permettant de monter des projets finançables. Nous avons trouvé un écho favorable auprès d'AG2R La mondiale et une convention nous accordant ce support a été élaborée et signée en juin 2019.

3. Les moyens humains disponibles pour soutenir cette activité.

Ce sont essentiellement des bénévoles qui assurent la marche du Pacte civique, tant au niveau de l'Equipe nationale, qu'à celui des collectifs locaux. Pour donner pleinement leur mesure, ils ont cependant besoin du concours de salariés, qui les aident dans les tâches de coordination, d'animation et de back office.

En ce qui concerne les salariés permanents, la situation a été la suivante au cours de l'année 2018:

- Le Pacte civique a bénéficié, cela pour la première fois, d'un Délégué général, en la personne d'Eric Thuillez. Celui-ci aura assuré cette fonction d'octobre 2017 à octobre 2019, en étant salarié à mi-temps au SMIG par l'ASPC, ce qui a donné un nouveau tonus à la démarche ;
- Le contrat d'assistante de Rosalie Mineraud qui avait été renouvelé pour six mois s'est terminé à l'été 2018 ;
- Martine Parant a été embauchée pour 5 mois de juillet à novembre, compte-tenu des accords passés avec elle en cas de réussite des opérations de fundraising ;

-nous n'avons en 2018 fait appel à aucun stagiaire, et avons la chance que plusieurs d'entre eux continuent à nous aider à titre bénévole ;
-à partir de septembre, nous avons recruté en CDI Marie Aguetant, sur un poste à mi-temps, rémunéré au SMIG, pour une fonction d'assistance et de communication. Compte-tenu de la qualité de la personne et de son niveau de formation, il était prévu que ce poste doit évoluer dès que les moyens financiers le permettraient, notamment lorsque la convention avec AG2R aurait été signée et les premiers apports de fonds réalisés. Son contrat a donc été porté à 32 heures par semaine ;
-depuis juin 2019, l'Atelier Emploi bénéficie de la mise à disposition par l'entreprise Schneider Electric, à plein temps et pour un an renouvelable, de Bertrand Wiederman-Goiran.

4. Une situation financière délicate en fin d'année

Comme le montre les tableaux établis par notre trésorier Jean-Claude Boutot, nos avoirs en fin d'année étaient inférieurs à 10 000 euros. En effet, le déficit de l'exercice s'est établi à 43 000 euros, financé par le report excédentaire de 2017 (près de 20 000 euros) et pour le solde par un prélèvement sur nos réserves.

Cette situation ne s'explique pas par un dérapage de nos dépenses, moins élevées que prévu (99 000 euros contre 115 000 prévu), mais par des moindres recettes : les contributions des personnes physiques et des prestations sont restées au niveau de 2017 soit environ 28 000 euros, alors qu'il avait été espéré qu'elles augmenteraient jusqu'à 35 000 euros ; surtout, les financements sur projets, qui avaient été escomptés pour 37 000 euros n'ont pas été au rendez-vous, du fait notamment de la mise en route plus longue que prévue de ceux-ci.

La situation a été stabilisée au début de 2019 grâce à une bonne collecte de dons des personnes physiques, grâce aux quelques prestations rémunérées faites à l'extérieur au nom du pacte civique et grâce aux cotisations des personnes morales, notamment la fondation Bien être et bien vieillir (BEBV), qui nous assure une cotisation de 5000 euros pendant trois ans.

La signature de la convention avec AG2R nous a permis de sortir de cette situation tendue et d'envisager enfin la consolidation de notre équipe

JB de Foucauld, 10 09 19

Association de soutien du Pacte civique

250 Bis, Boulevard Saint Germain – 75007 Paris

Tél. : 01 44 07 00 06 - contact@pacte-civique.org - <http://www.pacte-civique.org>

Association de soutien du Pacte civique

250 Bis, Boulevard Saint Germain – 75007 Paris

Tél. : 01 44 07 00 06 - contact@pacte-civique.org - <http://www.pacte-civique.org>